

BILAN D'ACTIVITES

portant sur les réalisations 2013-2015

POEC

OPCA

Demandeurs d'emploi

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
SYNTHESE QUALITATIVE.....	4
1.1 Contexte	4
1.1.1 Objectifs de l'appel à projets.....	4
1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP	4
1.2 Analyse de la mise en œuvre.....	5
1.2.1 Ingénierie.....	5
1.2.2 Partenariats	5
2. SYNTHESE QUANTITATIVE	6
1.1 Description des données quantitatives.....	6
1.1.1 Caractéristiques des formations	6
1.1.2 Caractéristiques des participants	8
3. SYNTHESE FINANCIERE	10
3. ANALYSE DES RESULTATS	12
1.1 Sortie des participants.....	12
1.2 Appréciation du dispositif et effet levier.....	12
CONCLUSION	13

INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, environ 350 conventions de soutien financier¹, s'inscrivant sur deux Conventions cadre², ont été mises en œuvre par les OPCA, OPACIF, FONGECIF, Pôle emploi et Conseils régionaux³. Au total, elles ont permis l'engagement financier de formations pour près de 600 000 participants.

Le présent bilan d'activités présente les données relatives au dispositif POEC. Ce dernier a fait l'objet d'un appel à projets publié en 2013 et renouvelé en 2015. Il a pour ambition de dresser un état de lieu des réalisations⁴ depuis 2013 en fournissant des éléments qualitatifs, quantitatifs et financiers sur les formations et les participants⁵. Il permet d'avoir une vision globale du dispositif, des résultats et de son effet levier auprès des publics visés. Pour ce faire, ce bilan se base entre autre sur les bilans d'exécution rédigés par les structures bénéficiaires du soutien financier du FPSPP.

Depuis 2013, le dispositif POEC est porté par 17 OPCA⁶ à destination de 53 491 participants ayant bénéficié de 54 310 actions de formation pour un montant de dépenses réellement supportées par les OPCA de 139,03 M€ correspondant à un soutien financier du FPSPP de 101,90 M€ dont 96,45M€ relatifs aux dépenses liées aux participants⁷.

¹ Conclues suite à la publication d'appels à projets ou à l'octroi de dotations ; ces conventions sont aussi nommées « opérations ».

² Celle du 12 février 2013 et celle du 26 février 2015.

³ Structures bénéficiaires du soutien du FPSPP.

⁴ Les réalisations correspondent à des actions de formation financées depuis 2013.

⁵ Individus ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation ; ce sont les publics visés.

⁶ AFDAS, AGEFOS PME, ANFA, CONSTRUCTYS, FAF TT, FAFIEC, FAFIH, FAFSEA, FORCO, OPCA BAIA, OPCA DEFI, OPCA TRANSPORTS & SERVICES, OPCAIM, OPCALIA, OPCALIM, UNIFAF, UNIFORMATION.

⁷ Les dépenses liées aux participants correspondent exclusivement aux coûts pédagogiques.

SYNTHESE QUALITATIVE

1.1 Contexte

1.1.1 Objectifs de l'appel à projets

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrit à Pôle emploi (indemnisés ou non), ou salariés en CUI ou CDDI⁸ de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou, à défaut, par un conseil d'administration d'un OPCA. Contrairement à la POEI, la POEC n'est pas attachée à une offre d'emploi, mais à un besoin générique.

1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP

Les actions de formation réalisées depuis 2013 dans le cadre du dispositif POEC découlent de deux opérations : celle portant sur les engagements de formation pris en 2013 et 2014, dite « POEC 2013-2014 » et celle portant sur les engagements pris entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2016, dite « POEC 2015 ».

Opérations POEC 2013-2014

En 2013, la maquette initiale de l'appel à projets « POEC » s'élevait à 25 M€. Dans le cadre de la grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 dont l'objectif était de renforcer les possibilités de formation pour les demandeurs d'emploi, un plan d'urgence a été mis en œuvre pour former, tous dispositifs confondus, 30 000 demandeurs d'emploi supplémentaires (dit « plan 30 000 »). La POEC étant particulièrement visée par ce plan, 20M€ supplémentaires ont été attribués à l'appel à projets.

L'appel à projets a ensuite été prolongé en 2014, par voie d'avenant et dont la maquette a été définie à hauteur de 54M€.

POEC 2013-2014	Appel à projets initial	Avenant du 17 janvier 2014
Date de publication	15 mars 2013	17 janvier 2014
Maquette	45 M€	54 M€
Période d'engagement	Année civile 2013	Année civile 2014
Période de réalisation	01/01/2013 au 31/12/2015	01/01/2014 au 31/12/2015

Opérations POEC 2015

En 2015, la maquette initiale dédiée à l'appel à projets POEC était de 36M€. Dans la continuité des plans de « formations prioritaires » mis en œuvre en 2013 et 2014, le gouvernement a lancé le 9 juin 2015, un plan complémentaire de 40 000 formations prioritaires pour les demandeurs d'emploi, ciblé sur les métiers en tension dans les TPE et PME. C'est dans ce cadre qu'une enveloppe

⁸ CUI : Contrat unique d'insertion ; CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion

complémentaire de 34,58M€ a été affectée à l'appel à projets POEC, portant la maquette globale à 70,58M€. Dans le même temps, un avenant à l'appel à projets a été publié fin juillet 2015 en vue de prolonger la période d'engagement jusqu'au 30 juin 2016.

POEC 2015	Appel à projets initial	Avenant 1 du 22 juillet 2015
Date de publication	25 mars 2015	22 juillet 2015
Maquette	36 M€	34,583 M€
Période d'engagement	Année civile 2015	01/01/2015 au 30/06/2016
Période de réalisation	01/01/2015 au 31/12/2016	01/01/2015 au 31/12/2016

Règles de prise en charge du FPSPP

Le FPSPP intervient pour tout ou partie des coûts pédagogiques supportés par l'OPCA selon les critères suivants :

- Pour les engagements pris entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2013, la prise en charge est plafonnée à hauteur de 50 % du coût pédagogique.
- Pour les engagements pris entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2016, la prise en charge est plafonnée à hauteur des 75 % du coût pédagogique.

Le FPSPP finance aussi des dépenses de mise en œuvre forfaitisées à hauteur de 5,65% des dépenses de participants.

1.2 Analyse de la mise en œuvre

1.2.1 Ingénierie

Axes de mobilisation

Les usages de la POEC se sont diversifiés au cours du temps. Leur durée limitée ne permet pas réellement d'acquérir des compétences directement opérationnelles pour un métier donné. Mais elles peuvent servir à découvrir un métier et ainsi assurer aux entreprises un vivier de candidatures réellement intéressées par les postes proposés. Les POEC servent aussi fréquemment de dispositif de pré-qualification, comme moyen d'intégrer un contrat de professionnalisation par exemple. A titre d'exemple, OPCABAIA a mobilisé la POEC pour permettre à des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés de rentrer dans les contrats de professionnalisation spécifiques aux professions bancaires.

1.2.2 Partenariats

Les OPCA notent dans l'ensemble un renforcement des partenariats avec les acteurs locaux (Pôle emploi, Conseils régionaux, Missions locales, entreprises, organismes de formation, etc.). Concernant plus particulièrement Pôle emploi, bien que des disparités existent selon les régions, les collaborations avec les interlocuteurs de Pôle emploi se sont globalement améliorées.

Certains porteurs avancent que la qualité du pilotage et de la coordination de tous les acteurs est primordiale dans la réussite du dispositif, l'expérience acquise au fil des années permettant une opérationnalité immédiate sur les territoires.

2. SYNTHÈSE QUANTITATIVE

1.1 Description des données quantitatives

1.1.1 Caractéristiques des formations

Caractéristiques générales⁹

Année de réalisation	2013	2014	2015	TOTAL- 2013-2015
Nombre d'actions de formation	14 262	20 352	19 756	54 370
Nombre total de participants ayant fait une formation	13 921	19 992	19 578	53 491

On constate une forte augmentation du nombre d'actions de formation réalisés entre 2013 et 2014 (+43%) correspondant à la montée en charge du dispositif durant cette période. En 2015, leur nombre reste constant, avec 19 756 formations réalisées. Notons que le nombre de participants est sensiblement similaire au nombre d'actions de formation. Dès lors, l'évolution du nombre de participants ayant fait une formation suit cette même tendance entre 2013 et 2015.

Année de réalisation	2013	2014	2015	TOTAL- 2013-2015
Durée moyenne par action de formation	165 h	212 h	205 h	198 h
Durée moyenne par participant	170 h	216 h	207 h	201 h

Après un allongement d'environ 30% (47h) entre 2013 et 2014, la durée moyenne par action de formation se stabilise en 2015 pour s'établir à 205 h.

Année de réalisation	2013	2014	2015	TOTAL- 2013-2015
Coût moyen par action de formation	1749 €	2738 €	2678 €	2457 €
Coût moyen par participant	1792 €	2787 €	2703 €	2497€

Le coût moyen par action et par participant a fortement augmenté entre 2013 et 2014. Ce résultat peut s'expliquer en partie par le positionnement de deux nouveaux OPCA en 2014 (FAFIEC ET ANFA)

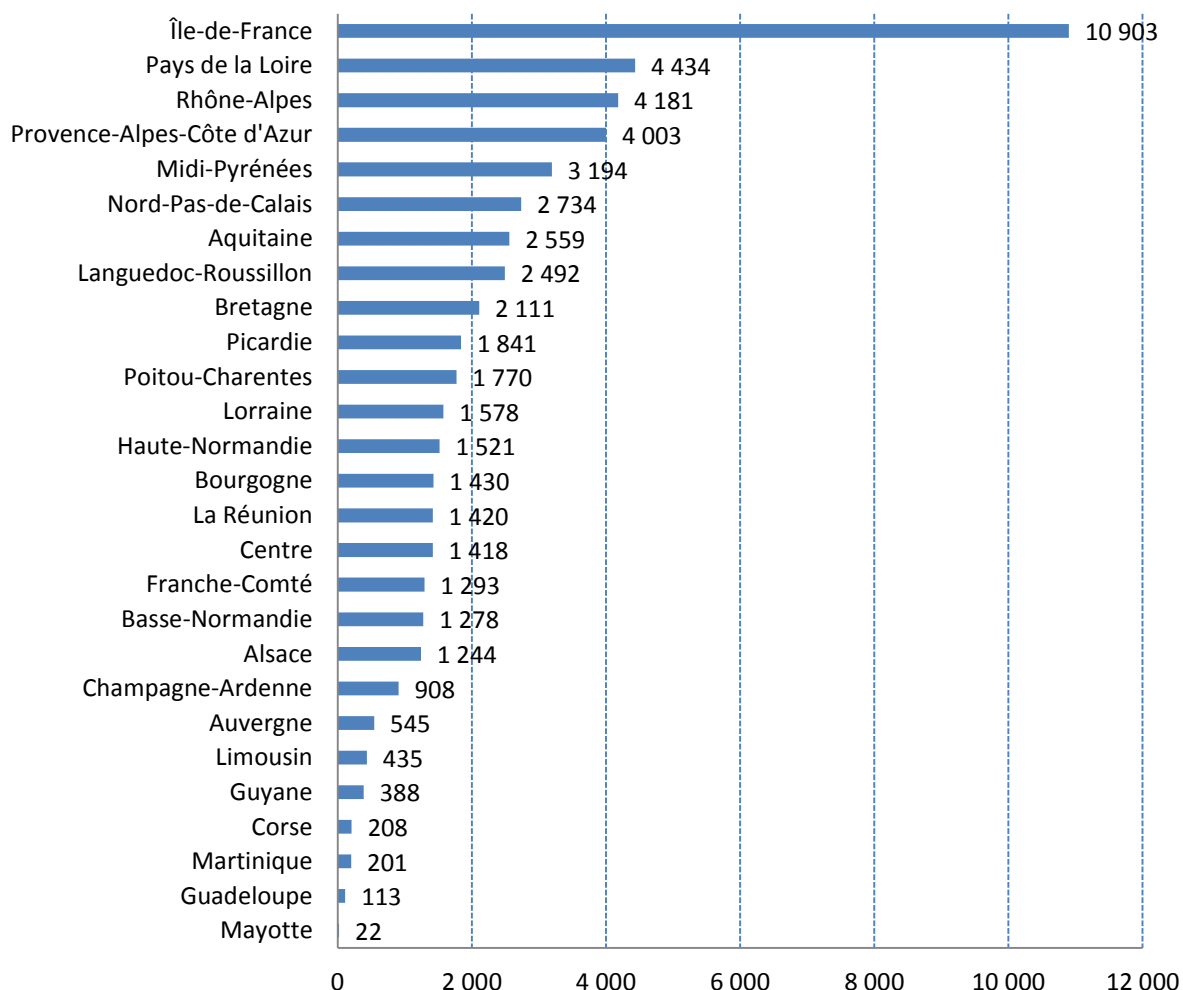
⁹ Le détail par OPCA est présenté en annexes.

dont le coût moyen est relativement élevé¹⁰ en raison du caractère technique des actions de formations réalisées. En 2015, le coût moyen reste à peu près stable par rapport à 2014.

Année de réalisation	2013	2014	2015	TOTAL-2013-2015
Coût horaire moyen par action de formation	10,57 €/h	12,88 €/h	13,04 €/h	12,44 €/h
Coût horaire moyen par participant	10,54 €/h	12,90 €/h	13,06 €/h	12,43 €/h

Le coût horaire moyen par action de formation et par participant a augmenté de 2€ entre 2013 et 2014 et se stabilise en 2015 à 13€.

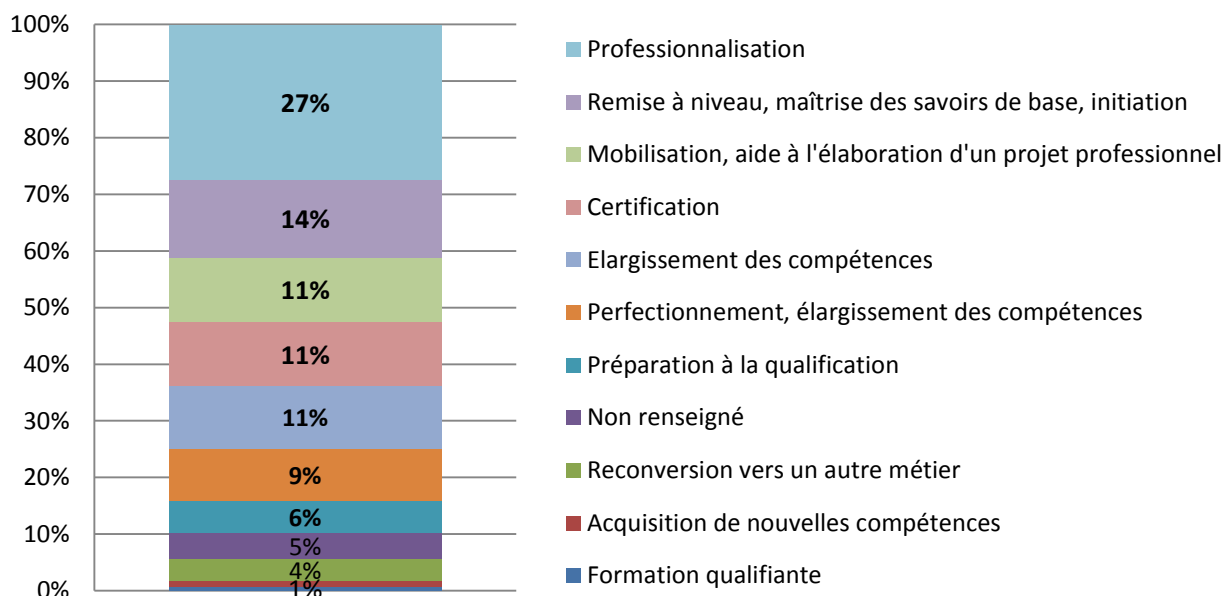
Nombre de formations par région depuis 2013



¹⁰ Coût moyen par action de formation 2014-2015 : 7106€ pour le FAFIEC et 4611€ pour l'ANFA.

Spécificités

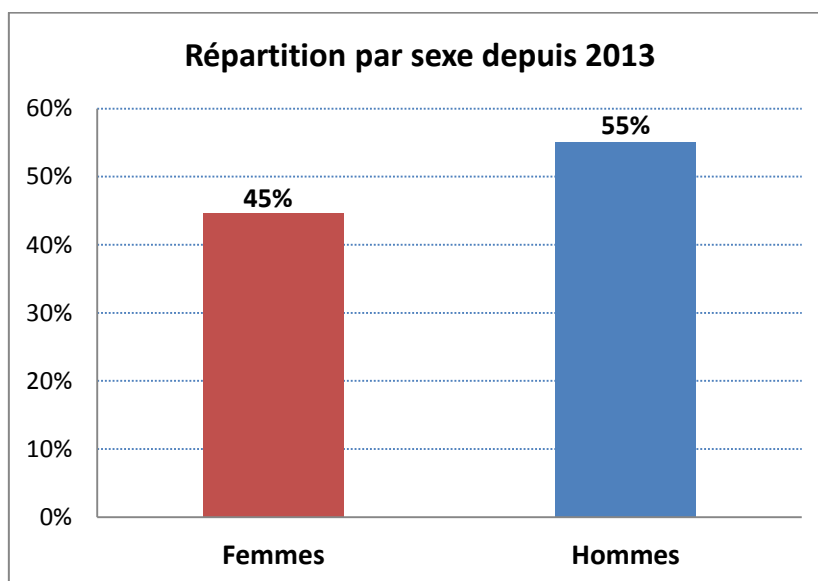
Répartition par objectif de formation depuis 2013



Depuis 2013, un peu plus d'une action de formation sur 4 ont pour objectif une professionnalisation du bénéficiaire. La remise à niveau et la maîtrise des savoirs de base du stagiaire représentent 14% des formations réalisées.

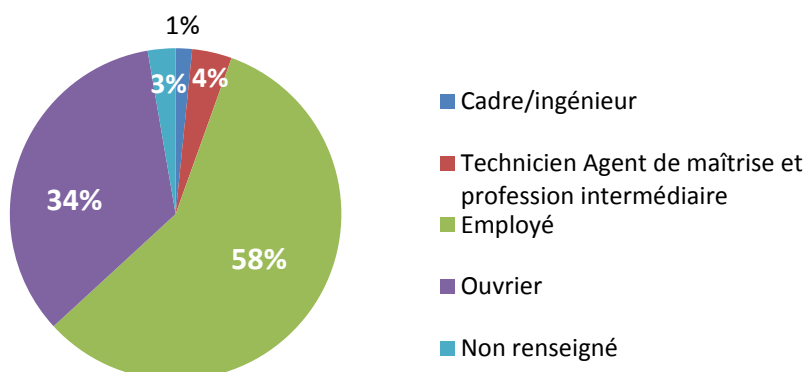
1.1.2 Caractéristiques des participants

Le profil des participants du dispositif POEC s'établit comme suit :



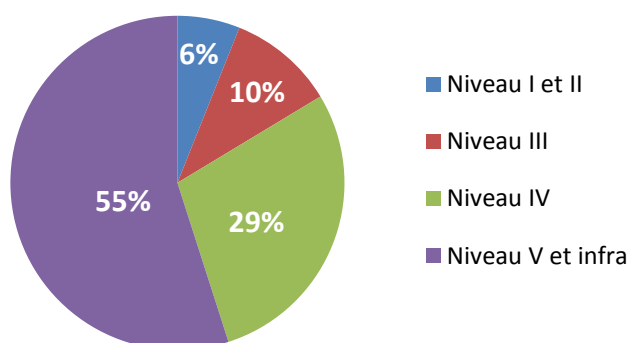
Il apparaît que la plupart des bénéficiaires de POEC sont des hommes (55%). La surreprésentation d'hommes parmi les stagiaires depuis 2013 peut s'expliquer par l'utilisation de la POEC dans les entreprises qui relèvent de secteurs d'activités employant un personnel majoritairement masculin (CONSTRUCTYS, par exemple).

Répartition par catégorie socioprofessionnelle depuis 2013



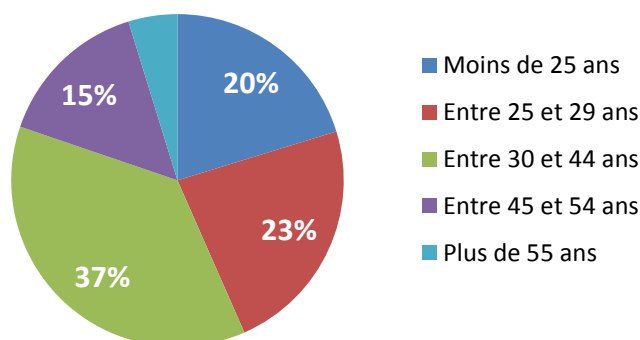
La répartition par catégorie socioprofessionnelle indique que la plupart des stagiaires ont occupé un poste d'employé (58%) ou d'ouvrier (34%) avant d'entrer en formation. Cette répartition est stable depuis 2013.

Répartition par niveau de qualification depuis 2013



Les bas niveaux de qualification représentent 84% des participants. En effet, 55% des stagiaires possèdent un niveau V et infra et 29% un niveau IV. Cette répartition est restée stable depuis 2013.

Répartition par tranche d'âge depuis 2013



On observe que 80% des stagiaires ont moins de 45 ans dont 43% de jeunes de moins de 30 ans. De même, cette répartition est stable depuis 2013.

3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

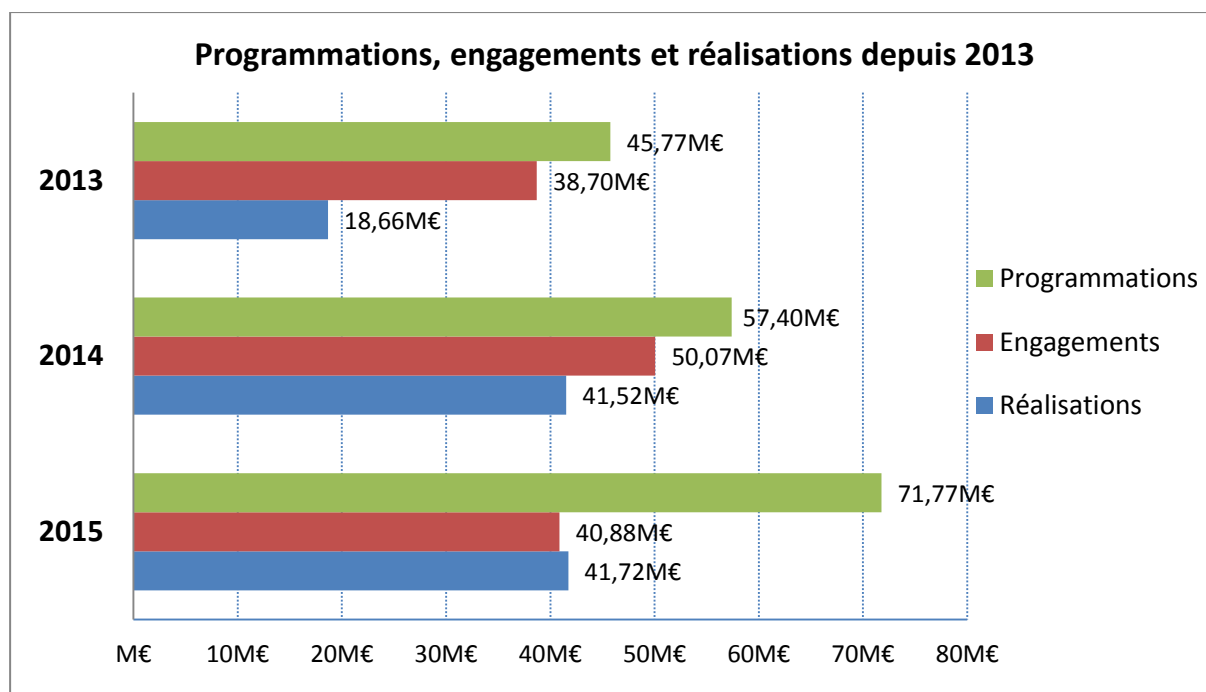
Le FPSPP intervient pour tout ou partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPCA, en fonction des critères de prise en charge définis par les partenaires sociaux (voir ci-avant 1.1.2 Modalités d'intervention du FPSPP).

Ainsi, pour ce dispositif depuis 2013 :

	Montant réellement supporté par les OPCA	Soutien financier du FPSPP
Dépenses totales	139,03 M€	101,90 M€
Dont dépenses liées aux participants	133,58 M€	96,45 M€

Au global, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de **73%** du dispositif.

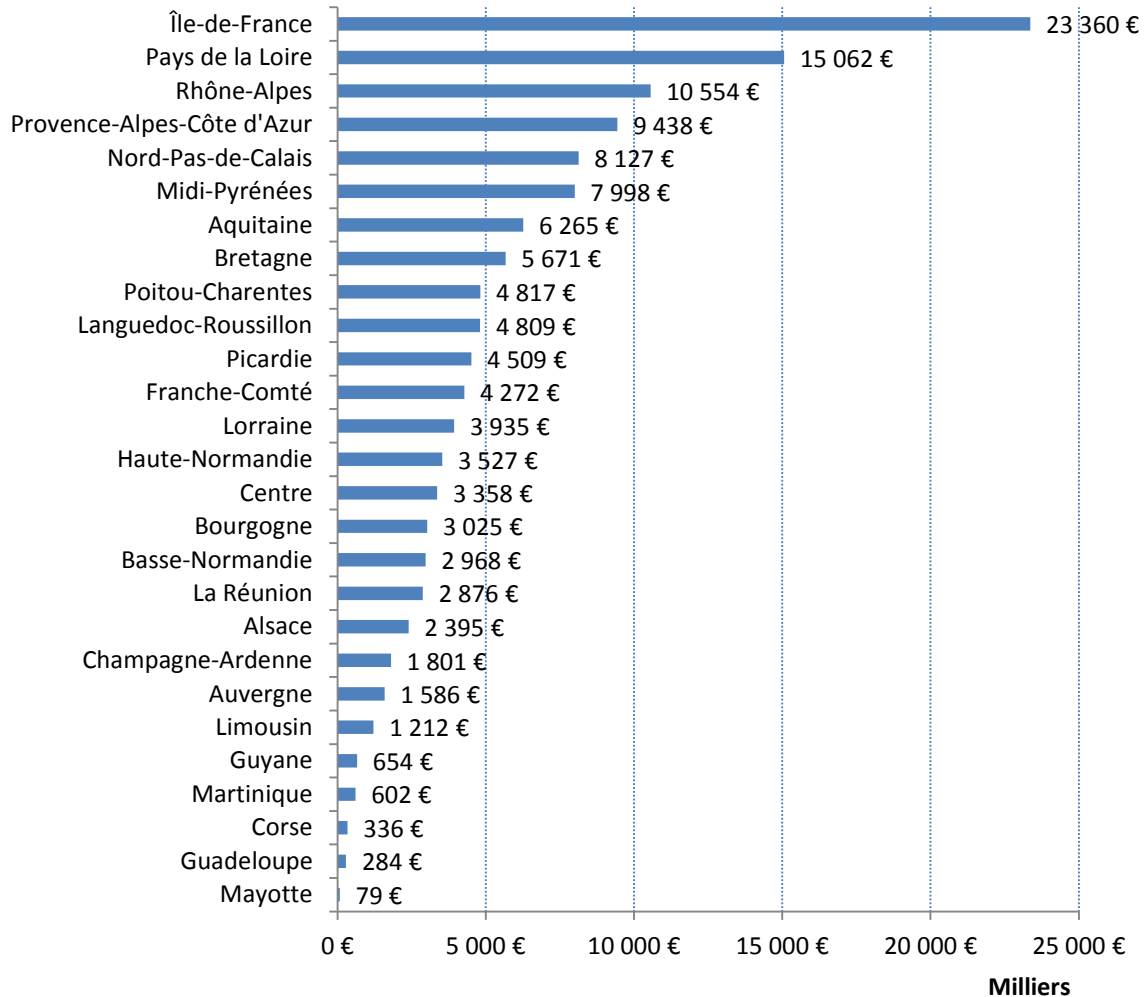
La réalisation des actions de formation découle des engagements de formation pris par les OPCA ; eux-même rendus possible par l'octroi de fonds par le FPSPP. Le graphique ci-dessous permet de comparer ces trois notions.



NB : On constate un taux d'engagement particulièrement faible en 2015 (57%) en raison de l'allongement de la période d'engagement jusqu'au 30 juin 2016, les OPCA ayant ajusté le calendrier d'utilisation des fonds en conséquence. Les fonds non engagés en 2015 (30,9M€) ont ainsi été reportés sur les engagements 2016.

Enfin, les actions de formation financées par le FPSPP depuis 2013 par région sont les suivants. Pour plus de visibilité du poids de chaque région au sein de dispositif, les données financières figurant dans le graphique ci-dessous se basent sur les coûts réellement supportés par les OPCA au titre des dépenses liées aux participants (133,58M€), et non uniquement sur la part FPSPP.

Montant réalisé par région depuis 2013



3. ANALYSE DES RESULTATS

1.1 Sortie des participants

Concernant le suivi de la situation des participants, il est à noter qu'une démarche a été initiée en 2015, conjointement entre le FPSP et les OPCA en vue de mutualiser les ressources et de mettre en œuvre une enquête sur le devenir à 6 mois des bénéficiaires de POE et qui sera réalisée par un prestataire unique.

Du point de vue de l'insertion professionnelle, la POEC affiche des taux de retour à l'emploi à première vue mitigés. Pôle emploi, à travers son enquête¹¹ menée chaque année sur les sortants de formation, observe un taux de retour à l'emploi de 45%, 6 mois après la fin de la POEC, ce qui est similaire aux autres actions de formations prescrites mais non financées par Pôle emploi, c'est-à-dire essentiellement les formations des Conseils Régionaux dans le cadre du programme régional de formation (PRF). Toutefois, en comparant les trajectoires de personnes passées par une POEC à un échantillon témoin de demandeurs d'emploi non formés, Pôle Emploi¹² a aussi montré l'effet bénéfique de la POEC, notamment à moyen terme : la probabilité de retrouver un emploi est augmentée de 13 points à 6 mois, de 17 points à un an.

1.2 Appréciation du dispositif et effet levier

Les retours des OPCA permettent d'indiquer une nette appropriation du dispositif depuis 2013, tant par les branches professionnelles que par les entreprises : « *La POEC reste un dispositif apprécié par les différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, souple et correspondant aux besoins concrets des branches et des entreprises sur les territoires* » (FAFSEA). Les efforts déployés en amont de la formation, en matière d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle ont fortement contribué à sa montée en charge.

Des freins subsistent néanmoins dans sa mise en œuvre. Certains OPCA rencontrent des difficultés liées à la méconnaissance du dispositif par les collaborateurs de Pôle emploi privilégiant l'AFPR¹³ au détriment de la POEC. D'autres OPCA ont signalé une importante perte de temps liée à la réorganisation des agences Pôle emploi en 2015. En effet, celle-ci a entraîné l'identification de nouveaux interlocuteurs au sein du réseau et de fait, la nécessité de reconstruire un nouveau partenariat.

¹¹ [Enquête « Sortants de formation - 2014 » - Pôle emploi](#), juillet 2015

¹² [La formation des demandeurs d'emploi : quels effets sur l'accès à l'emploi ?](#), Pôle Emploi, octobre 2015

¹³ Action de formation préalable au recrutement (AFPR) : formation permettant au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche peut viser un CDD de 6 mois minimum et 12 mois maximum, un contrat de professionnalisation/d'apprentissage à durée déterminée.

La POEI a la même finalité que l'AFPR mais se différencie au niveau du projet d'embauche qui doit viser un CDD d'au moins 12 mois, un CDI ou un contrat de professionnalisation/d'apprentissage d'au moins 12 mois.

CONCLUSION

Les données quantitatives et financières liées au dispositif POEC permettent d'en dresser les tendances en termes de profil-type, d'actions de formation et de participants.

Depuis 2013, les bénéficiaires sont pour la plupart des hommes, âgés de moins de 44 ans, de bas niveaux de qualification (IV, V et infra) et ayant occupé un poste d'employé ou d'ouvriers. Ce profil-type est relativement stable au cours des trois dernières années de réalisation. Quant aux actions de formation, la durée moyenne est de 198h pour un coût horaire moyen de 12,44€/h et visent majoritairement une professionnalisation ou une remise à niveau du stagiaire.

Depuis 2013, le FPSPP a soutenu la réalisation de 54 310 formations au bénéfice de 53 491 participants, correspondant à un montant de 101,90 M€. Le coût total réellement supporté par les OPCA étant de 139,03M€, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 73% du dispositif.

En 2015, les OPCA observent, à l'unanimité, une meilleure appropriation du dispositif par les entreprises. La progression du nombre de bénéficiaires durant les trois années de réalisation permet d'affirmer que le dispositif répond favorablement aux besoins des branches professionnelles et des entreprises.

Bien que certaines difficultés subsistent dans sa mise en œuvre (lourdeur administrative, disparités selon les régions), l'expérience acquise en termes de partenariat au fil des années fait apparaître une analyse plus fine des besoins en compétences des entreprises, un sourcing plus efficace et une meilleure coordination de l'offre de formation. L'effet combiné de ces facteurs permet d'indiquer que la POEC se révèle être un dispositif utile et satisfaisant en matière d'insertion professionnelle.

En 2016, avec le lancement du plan 500 000, il est attendu de la part des OPCA une forte hausse des engagements et parallèlement une implication d'autant plus importante des acteurs locaux (notamment des Régions) dans la mise en œuvre des POE. A cet effet, la maquette dédiée à la POEC 2016 était de 40M€ pour un montant programmé équivalent en mars 2016.